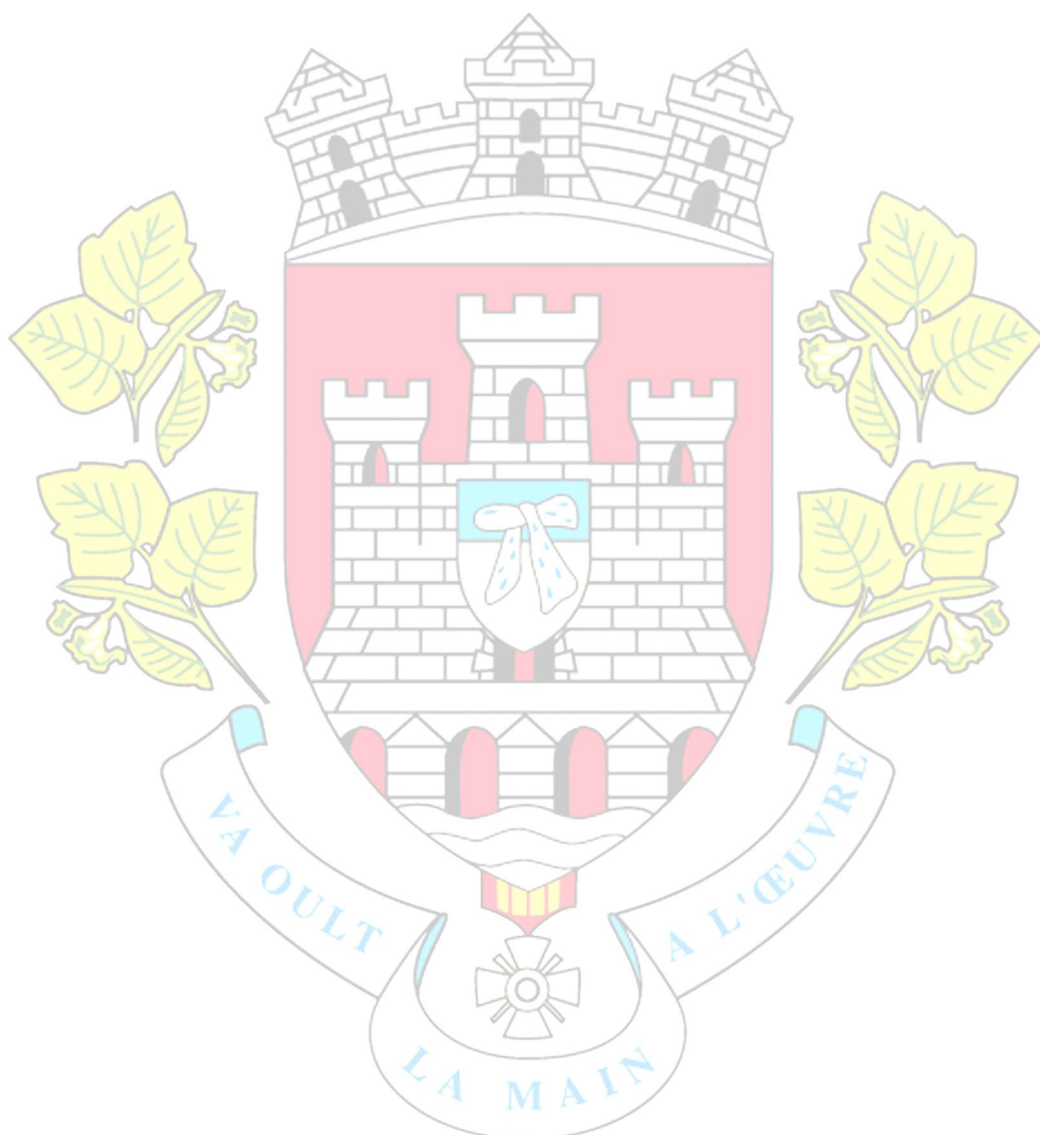


# Ville de L'Isle-Adam

## Note de synthèse Compte administratif 2021

*Budget principal et Budgets Annexes : Plage et Scène Adamoise*



# SOMMAIRE

1. Eléments de contexte & priorités du budget

2. Section de fonctionnement

**2.1 Les recettes réelles de fonctionnement**

**2.2 Les dépenses réelles de fonctionnement**

3. Section d'investissement

**3.1 Les recettes réelles d'investissement**

**3.2 Les dépenses réelles d'investissement**

4. Résultats de l'exercice

5. Ratios d'analyse financière

6. Ratios obligatoires

7. Effectifs de la collectivité

8. Budgets Annexes

**8.1 BA PLAGES**

**8.2 BA Scène Adamoise**

9. Résultats des budgets cumulés

Le compte administratif rend compte, annuellement, des opérations budgétaires exécutées. Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Contrairement au budget primitif, il n'y a pas d'obligations d'équilibre pour ce document. Il permet de retracer l'entièreté des engagements budgétaires réalisés par la commune sur l'exercice.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la collectivité. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également à autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours et/ou à venir. Ces différents programmes permettent de répondre aux attentes communales quant à l'évolution de la collectivité ainsi qu'à valoriser le patrimoine. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.

Il sera présenté, par le biais de ce document, les résultats de l'exercice 2021 ainsi que ceux des années précédentes afin de voir l'évolution de la santé financière de la commune.

## 1. Eléments de contexte et priorités du budget :

Au niveau international, près de 24 mois après l'arrivée du Coronavirus, la reprise économique reste vigoureuse grâce aux mesures de soutien prises par les Etats et les banques centrales et grâce à une meilleure dynamique vaccinale.

Cependant la reprise est inégale et les obstacles à la vaccination contre le covid19 ont freiné l'activité économique. L'augmentation de la demande qui a accompagné la réouverture des économies a poussé vers le haut les prix des matières premières de premier plan comme le pétrole ou les métaux. Les tensions dans les chaînes d'approvisionnement causées par la pandémie ont amplifié les pressions sur les coûts. Parallèlement, les coûts du transport maritime ont fortement augmenté.

En France, après avoir depuis un an et demi, reflété le profil des courbes épidémiologiques, l'activité économique française s'en est détachée, à la faveur de la campagne de vaccination. Les cliquetis sur le plan des investissements sont passés au vert, la progression s'est accélérée au cours du deuxième semestre 2021. L'année 2021 s'est inscrite dans la continuité du Plan de relance pour soutenir l'économie du pays malmené par la crise sanitaire.

Pour le Budget de la collectivité, les incertitudes générées par la crise et les tensions dans les approvisionnements et l'augmentation du coût des matières premières ont retardé un certain nombre de projets.

Les dépenses réelles de fonctionnement ont globalement augmenté significativement entre 2020 et 2021 avec +6.44% (+928K€) mais l'année 2020 avait subi de plein fouet la crise sanitaire. L'année 2021 se rapproche de 2019 avec + 4% d'augmentation et + de 598 K€. L'année 2021 a vu des frais de personnel augmenter de + de 456 K€ et les charges de subvention de près de 21% (+ 366K€) pour subvenir aux besoins principalement du Syndicat de la Piscine.

En recettes réelles de Fonctionnement nous constatons une augmentation de + de 7.7% (+1 464 K€) par rapport à 2020 et près de 5.6 % par rapport à 2019. Principalement dues aux impôts, droits de mutations sur les transactions immobilières ainsi que les cessions de la ville. Alors que les taux d'imposition n'avaient pas été réévalués depuis 2014 en 2021 une augmentation sensible de globalement 1.32% a été adoptée sur les taxes du Foncier Bâti et Non Bâti. La Taxe d'Habitation (TH) ayant été supprimée en cette année 2021 le produit correspondant a été compensé, en partie, par la part de Taxe Foncière antérieurement perçue par le Département et complétée, pour atteindre le niveau qu'aurait dû percevoir la ville avec la TH, par l'Etat.

La maîtrise des dépenses et des recettes de fonctionnement reste l'axe essentiel des priorités tout en recherchant un autofinancement important pour l'investissement.

Les axes de priorités ont porté sur l'investissement tout en maîtrisant l'endettement (480K€ fin 2020/hab) qui reste bien inférieur au niveau national (954€/hab) et départemental ( 848€/hab), sans appel à un nouvel emprunt.

Ainsi, en investissement, les priorités 2021 ont été portées sur les travaux de voirie réseaux et aménagements urbains qui représentent plus de 43% des réalisations avec 2 389K€, dont les travaux du plan vélo et pistes cyclables, près de 623 K€ de travaux des abords du port, plus de 488 K€ d'enfouissement de réseaux rue Saint Lazare et 252 K€ d'éclairage public, plus de 306 K€ de gros aménagement de voirie. Les aménagements des structures, renouvellement de mobilier et travaux de bâtiments représentent plus de 25% des réalisations avec 1525K€ dont + de 34% pour les équipements scolaires pour environ 521K€ dont la toiture de l'école Chantefleur. Les frais d'étude s'élèvent à 235 K€ dont 110 K€ pour le lancement des études pour l'extension et réhabilitation du multi-accueil-CCAS Joannes, 34 K€ pour la poursuite des études pour la maison des Joséphites et 39 K€ des travaux pour l'orgue.

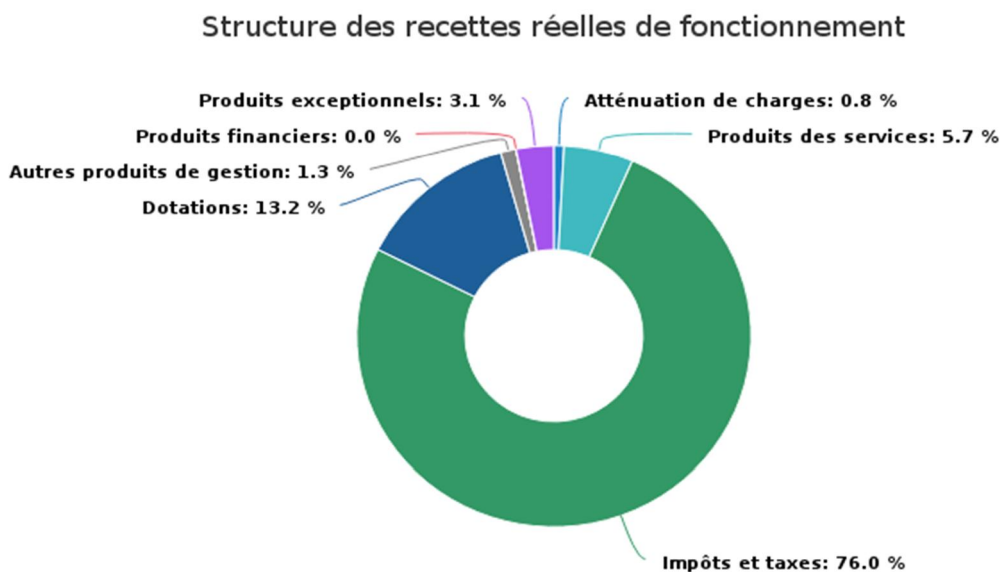
## 2. Section de fonctionnement

### 2.1 Les recettes réelles de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la collectivité. Au niveau des recettes, on retrouve principalement :

- Les recettes liées à la fiscalité ;
- Les dotations ;
- Les produits des services, du domaine et ventes diverses.

Pour l'exercice 2021, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 20 406 432 €, elles étaient de 18 941 925 € en 2020. Elles se décomposent de la façon suivante :



Année	2019	2020	2021	2020-2021 %
Impôts / taxes	14 117 144 €	14 325 674 €	15 499 144 €	8,19 %
Dotations, Subventions ou participations	3 288 113 €	3 039 916 €	2 687 720 €	-11,59 %
Recettes d'exploitation	1 661 470 €	1 065 834 €	1 420 189 €	33,25 %
Autres recettes	260 974 €	510 501 €	799 379 €	77,05 %
<b>Total Recettes de fonctionnement</b>	<b>19 327 701 €</b>	<b>18 941 925 €</b>	<b>20 406 432 €</b>	<b>7,73 %</b>

L'importante augmentation des recettes d'exploitations est à relativiser, l'année 2020 avait particulièrement souffert de la crise sanitaire et de la fermeture des services. La crise était encore bien présente en 2021, ces recettes n'atteignent pas le niveau de 2019.

Concernant les impôts et taxes, la ville a essentiellement bénéficié d'une augmentation des bases liée aux nouveaux locaux du quartier du port, ainsi que des transactions immobilières (droits de mutations) sur la ville bien supérieures à ce qui avait été envisagé.

La diminution des dotations et subventions est principalement liée aux participations de la CAF sur le fonctionnement des équipements de la petite enfance lui-même en diminution du fait de la crise sanitaire.

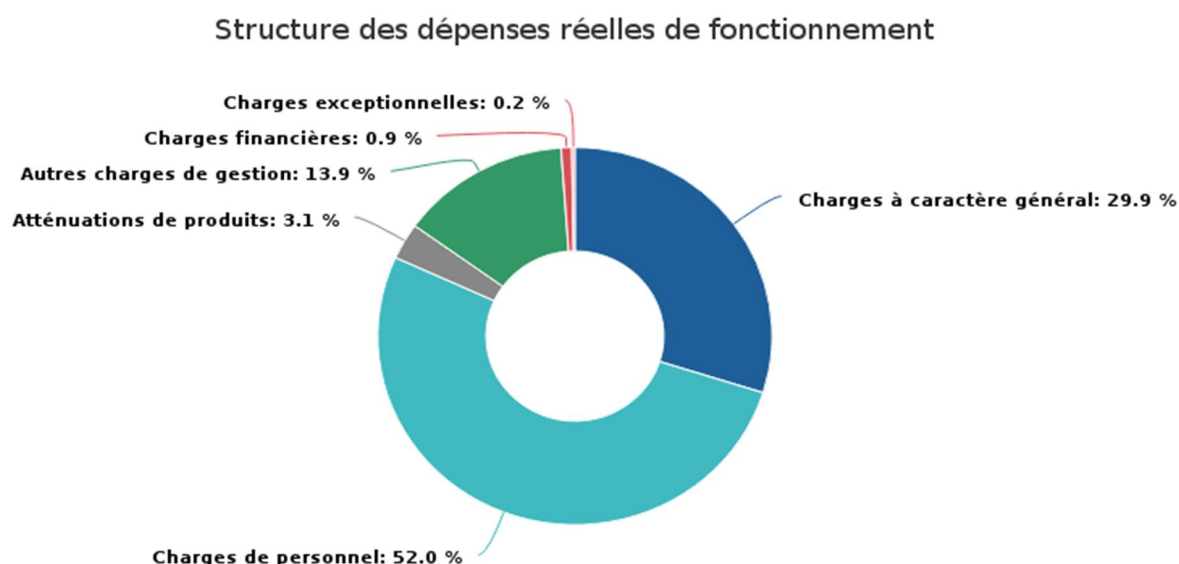
## 2.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la collectivité, on y retrouve principalement :

- Les dépenses de personnel ;
- Les charges à caractère général ;
- Les autres charges de gestion courante.

Pour l'exercice 2021, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à un montant total de 15 336 072 €, elles étaient de 14 407 685 € en 2020.

Elles se décomposent de la façon suivante :



Année	2019	2020	2021	2020-2021 %
Charges de gestion	6 522 584 €	6 164 196 €	6 707 224 €	8,81 %
Charges de personnel	7 513 730 €	7 501 796 €	7 958 294 €	6,09 %
Atténuation de produits	487 989 €	466 858 €	473 798 €	1,49 %
Charges financières	199 786 €	183 179 €	134 135 €	-26,77 %
Autres dépenses	13 674 €	91 656 €	62 621 €	-31,68 %
<b>Total Dépenses de fonctionnement</b>	<b>14 737 763 €</b>	<b>14 407 685 €</b>	<b>15 336 072 €</b>	<b>6,44 %</b>

En dépenses de fonctionnement, les effets de la crise sanitaires perdurent et impactent la comparaison entre les exercices.

Dans les charges de gestion, où nous trouvons l'essentiel des dépenses « courantes » de fonctionnement, les charges générales n'ont augmentées que de 4 % par rapport à 2020 avec 4572 K€ pour 4 395K€ en 2020, mais elles sont en baisse de 6% par rapport à 2019 et ses 4 866K€. Les actions prévues ou des services aux administrés ont souffert de la crise. Ils ont été ralentis voire supprimés au cours du 1<sup>er</sup> semestre de 2021, une reprise s'est amorcée en 2<sup>ème</sup> semestre. Parmi les services touchés, nous trouvons essentiellement les services scolaires, de l'enfance et de la jeunesse, des sports et fêtes et cérémonies (carnaval..).

Dans les charges de gestion nous trouvons également les subventions aux différents organismes et associations, ce chapitre est de loin celui qui a le plus augmenté entre 2020 et 2021 avec globalement + 21 % et + de 366K€, voire par rapport à 2019 avec + 29% et 479 K€. Cela s'explique par la nécessité en 2021 d'abonder la participation de la ville au SIPIAP, la Piscine gérée par ce syndicat ayant subit une longue période de fermeture de près d'un an et demi.

En parallèle, les charges de personnel qu'en à elles, ont augmenté de + 6% par rapport à 2020 du fait principalement des obligations de maintien des services et donc des remplacements d'agents atteints de covid19 mais aussi de la nécessité d'éclater, étaler l'accueil des administrés dans les différentes structures de la ville par l'appel à du personnel horaire.

### 3. Section d'investissement

A l'inverse de la section de fonctionnement qui implique des recettes et dépenses récurrentes, la section d'investissement comprend des recettes et dépenses définies dans le temps en fonction des différents projets de la collectivité.

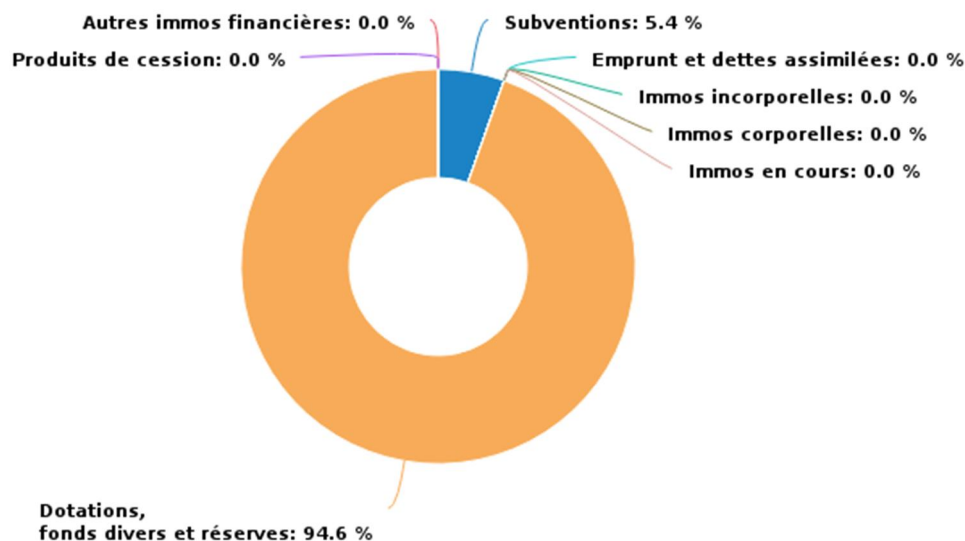
#### 3.1 Les recettes d'investissement

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement :

- Les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la région, département, Europe, ...)
- Le FCTVA et la taxe d'aménagement ;
- L'excédent de fonctionnement capitalisé (l'imputation des excédents de la section de fonctionnement) ;
- Les emprunts.

Pour l'exercice 2021, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 4 888 653 €, elles étaient de 6 066 630 € en 2020. Elles se décomposent de la façon suivante :

Structure des recettes réelles d'investissement



Année	2019	2020	2021	2020-2021 %
Subvention d'investissement	760 942 €	941 719 €	265 379 €	-71,82 %
Emprunt et dettes assimilées	1 000 524 €	331 €	872 €	163,14 %
Dotations, fonds divers et réserves	4 711 351 €	5 124 580 €	4 622 402 €	-9,8 %
<i>Dont 1068</i>	<i>3 617 700 €</i>	<i>3 861 643 €</i>	<i>3 381 925 €</i>	<i>-12,42 %</i>
Autres recettes d'investissement	2 400 €	0 €	0 €	0 %
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>6 475 217 €</b>	<b>6 066 630 €</b>	<b>4 888 653 €</b>	<b>-19,42 %</b>

Les dotations regroupent l'excédent de fonctionnement capitalisé (cpt 1068= affectation) de 3 382 K€, le FCTVA pour 893K€ et la Taxe d'Aménagement pour 347K€.

Les subventions perçues concernent principalement des opérations de voirie ou d'aménagement avec 210 K€ dont près de 99 K€ de fonds de concours versés par la CCVO3F et des acomptes de la Région et l'Etat pour les pistes cyclables ainsi que près de 80 K€ du département dans le cadre des travaux Aides aux Routes Communales & Intercommunales (ARCC) ( 39 K€ pour la sécurisation des abords et parking de l'école Camus, et 40K€ pour la sécurisation à l'accès à l'école Balzac).En outre 49 K€ ont été versés par le SDEVO (Syndicat d'électricité et Gaz du Val d'Oise) au titre de l'enfouissement place du Pâtis. La Région a versé près de 8K€ pour l'achat du véhicule de la Police Municipale ainsi que 5 K€ pour l'installation du ECommerce et près de 5K€ pour le jardin pédagogique dans le cadre de Budget Participatif écologique.

En emprunts et dettes nous trouvons les dépôts de garantie versés par les nouveaux locataires de la ville.

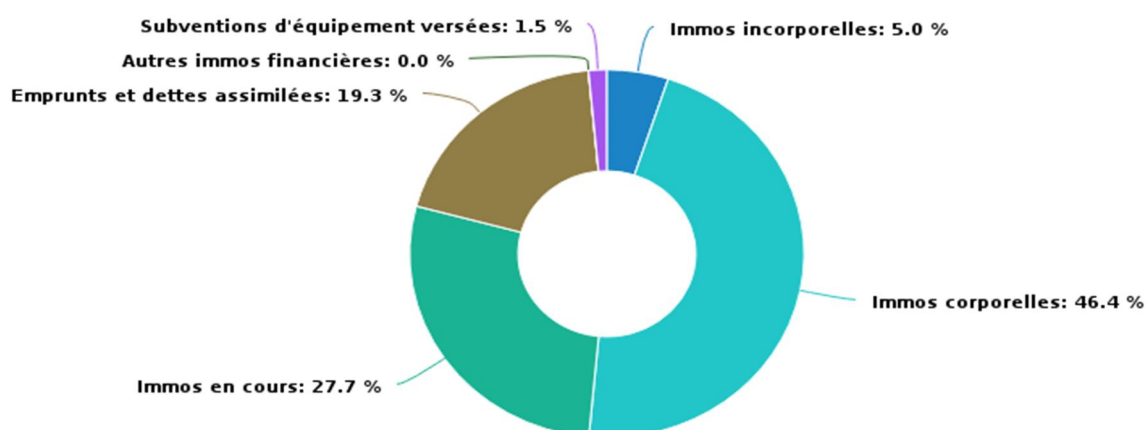
### 3.2 Les dépenses réelles d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement :

- Les immobilisations corporelles ;
- Les immobilisations en cours ;
- Le remboursement des emprunts.

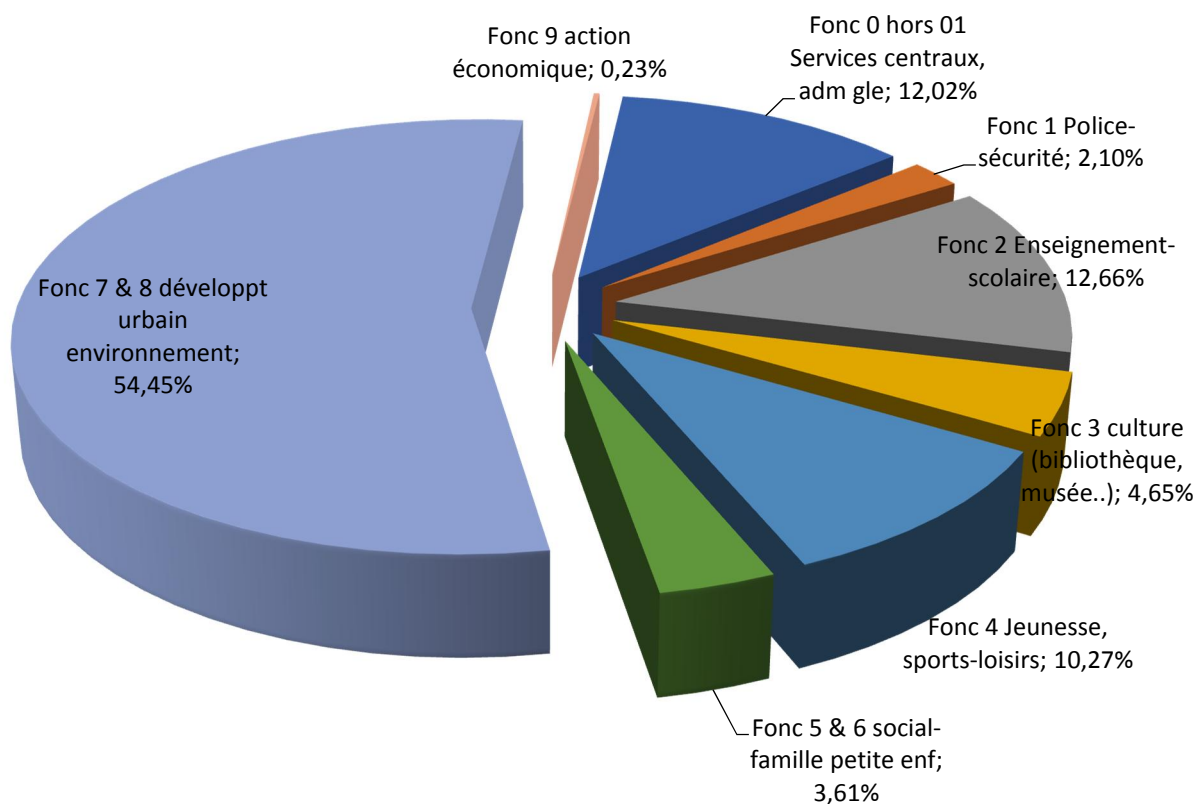
Pour l'exercice 2021, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à un montant total de 5 549 656 €, elles étaient de 5 687 528 € en 2020.

#### Structure des dépenses réelles d'investissement



Année	2019	2020	2021	2020-2021 %
Immobilisations incorporelles	186 653 €	219 130 €	278 843 €	27,25 %
Immobilisations corporelles	2 522 072 €	2 075 050 €	2 569 263 €	23,82 %
Immobilisations en cours	3 887 512 €	2 113 648 €	1 532 893 €	-27,48 %
Emprunts et dettes assimilées	1 184 245 €	1 176 873 €	1 070 141 €	-9,07 %
Autres dépenses d'investissement	211 365 €	102 827 €	98 516 €	-4,19 %
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>7 991 847 €</b>	<b>5 687 528 €</b>	<b>5 549 656 €</b>	<b>-2,42 %</b>

## dépenses réelles d'équipement par fonction (hors dette et écritures d'ordre)



Le Conseil n'a pas voté d'opération pluriannuelle.

La situation de crise sanitaire a également eu un impact sur les réalisations des investissements.

De ce fait des restes à réaliser sont reportés sur l'exercice 2022 pour 6 648 879 € en dépenses soit environ 45% des crédits ouverts et pour 2 478 230€ en recettes soit un peu plus de 19%.

Sur les 6 649 K€ de dépenses reportées, nous trouvons pour l'essentiel, 2 947 K€ de travaux en cours dont plus de 884 K€ de travaux de voirie, 292 K€ de travaux d'éclairage public, 73 K€ de travaux d'assainissement et d'enfouissement, ainsi que 1 697 K€ de travaux de construction dont le projet d'extension et réhabilitation du multi-accueil Joannes. En immobilisations corporelles, les restes à réaliser, avec 2 360K€, consistent en travaux pour les pistes cyclable pour 432 K€, les travaux du stade pour 400K€, divers travaux d'aménagement ou réhabilitation des divers bâtiments publics pour 877K€ dont la réhabilitation du mur de soutènement de Conti et autres aménagement de lieu de stockage dans le cadre de la réhabilitation des Joséphites, ainsi que les travaux de couverture de la Chapelle de la vierge, 43 K€ de travaux dans les bâtiments scolaires ainsi que près de 166 K€ d'acquisition de terrains, plus de 92K€ de matériels et outillages techniques ainsi que plus de 111 K€ de matériel de bureau et informatique, de mobilier et divers acquisitions. Il est reporté également le montant de surcharge foncière à l'Immobilière 3F dans le cadre de l'opération sociale du 112 avenue des Bonshommes, ainsi que des immobilisations incorporelles pour plus de 777K€ pour, essentiellement, des frais d'études dans le cadre de l'aménagement de la maison des Joséphites et des pistes cyclables et d'extension-réhabilitation du multi accueil.

En recettes sont reportées principalement des subventions allouées restant à percevoir suite aux différentes opérations lancées, réalisées ou en cours pour plus de 551 K€, dont les 223 K€ de la région et 100 K€ de DSIL pour le plan vélo et les pistes cyclables, les dotations pour 591K€ dont 500 K€ de FCTVA et 91K€ de TAM, des cessions pour 1 305 K€ avec promesses de vente (lot 3 du 27 quai de l'Oise, le 19 bd de la république et le 112 avenue des Bonshommes).

#### 4. Résultats de l'exercice

Réalisations de l'exercice	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	16 604 294 €	20 679 144 €	4 074 850 €
Section d'investissement	5 835 839 €	6 170 346 €	334 507 €
<b>Total</b>	<b>22 440 133 €</b>	<b>26 849 490 €</b>	<b>4 409 357 €</b>

Reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	1 593 130 €	1 593 130 €
Section d'investissement	0 €	265 249 €	265 249 €

Total Réalisations + reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	16 604 294 €	22 272 274 €	5 667 980 €
Section d'investissement	5 835 839 €	6 435 595 €	599 756 €

Restes à Réaliser	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	0 €	-
Section d'investissement	6 648 880 €	2 478 230 €	-4 170 650 €

Résultats totaux	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	16 604 294 €	22 272 274 €	5 667 980 €
Section d'investissement	12 484 719 €	8 913 825 €	-3 570 894 €
<b>Total</b>	<b>29 089 013 €</b>	<b>31 186 099 €</b>	<b>2 097 086 €</b>

## 5. Ratios d'analyse financière

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de la collectivité avec les indicateurs permettant de les calculer. Pour rappel :

**L'épargne brute**, elle correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est à dire la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement)
- L'autofinancement des investissements

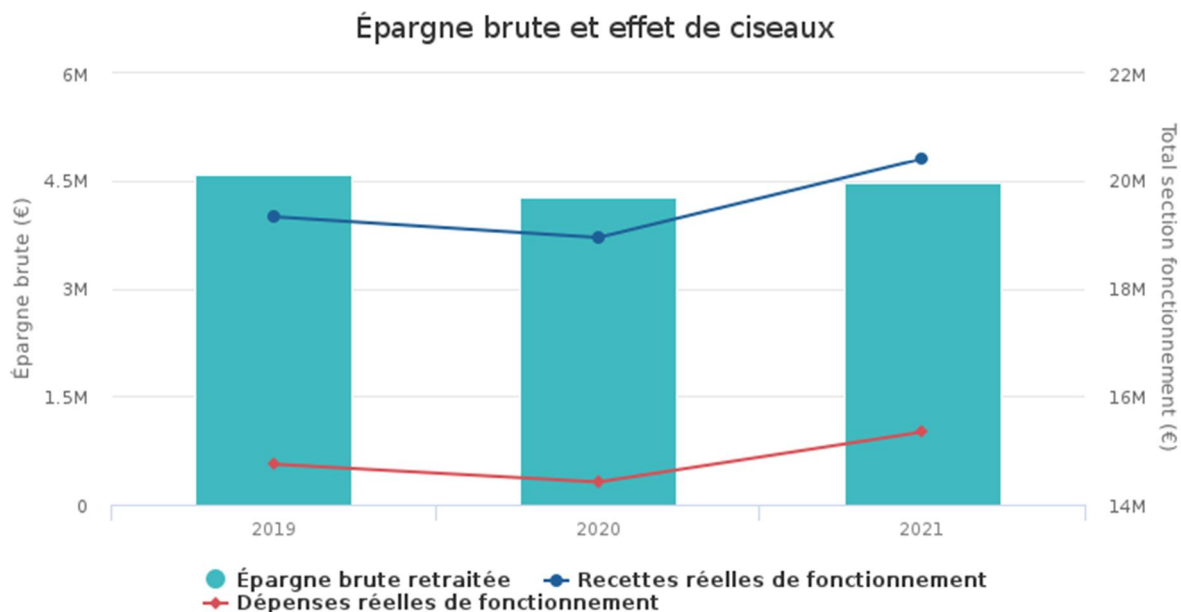
A noter qu'une Collectivité est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice.

**L'épargne nette ou capacité d'autofinancement** représente le montant d'autofinancement réel de la collectivité sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel a été retraité le montant des emprunts souscrits par la Collectivité sur l'exercice.

### Évolution des niveaux d'épargne de la collectivité

Année	2019	2020	2021	2020-2021 %
Recettes Réelles de fonctionnement	19 327 700	18 941 926	20 406 430	7,73 %
<i>Dont recettes exceptionnelles</i>	<i>103 112</i>	<i>296 234</i>	<i>628 953</i>	<i>112,32 %</i>
Dépenses Réelles de fonctionnement	14 737 763	14 407 685	15 336 068	6,44 %
<i>Dont dépenses exceptionnelles</i>	<i>13 674</i>	<i>91 656</i>	<i>37 621</i>	<i>-58,95 %</i>
<b>Epargne brute (€)</b>	<b>4 585 637</b>	<b>4 260 991</b>	<b>4 480 775</b>	<b>5,16%</b>
<b>Taux d'épargne brute %</b>	<b>23.73 %</b>	<b>22.5 %</b>	<b>21.96 %</b>	<b>-</b>
Amortissement du capital de la dette	1 184 245 €	1 176 873 €	1 070 141 €	-9,07%
<b>Epargne nette (€)</b>	<b>3 401 392 €</b>	<b>3 084 118 €</b>	<b>3 410 634 €</b>	<b>10,59%</b>
Encours de dette	6 991 650 €	5 814 776 €	4 745 496 €	-18,39 %
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>1,53</b>	<b>1,37</b>	<b>1,06</b>	<b>-</b>

Le montant d'épargne brute de la Collectivité est égal à la différence entre l'axe bleu et l'axe rouge (prendre en compte les retraitements). Si les dépenses réelles de fonctionnement progressent plus rapidement que les recettes réelles de fonctionnement, un effet de ciseau se crée, ce qui a pour conséquence d'endommager l'épargne brute dégagée par la Collectivité et de possiblement dégrader sa situation financière.



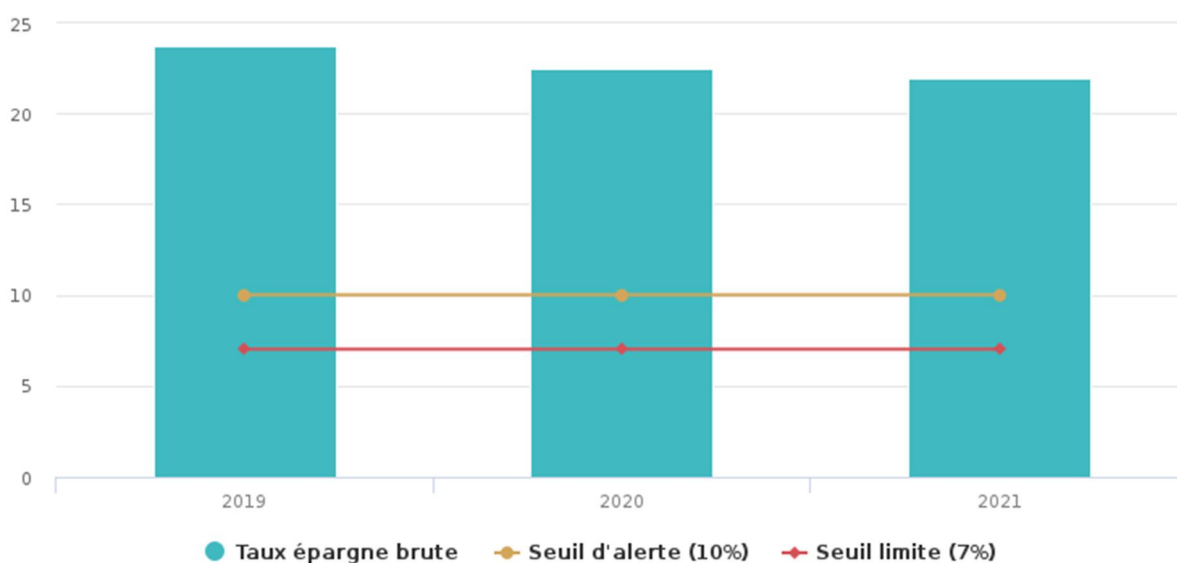
Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute (hors produits et charges exceptionnels) et les recettes réelles de fonctionnement de la collectivité. Il permet de mesurer le pourcentage de ces recettes qui pourront être alloués à la section d'investissement afin de rembourser le capital de la dette et autofinancer les investissements de l'année en cours.

Deux seuils d'alerte sont ici présentés. Le premier, à 10% correspond à un premier avertissement, la collectivité en dessous de ce seuil n'est plus à l'abri d'une chute sensible ou perte totale d'épargne.

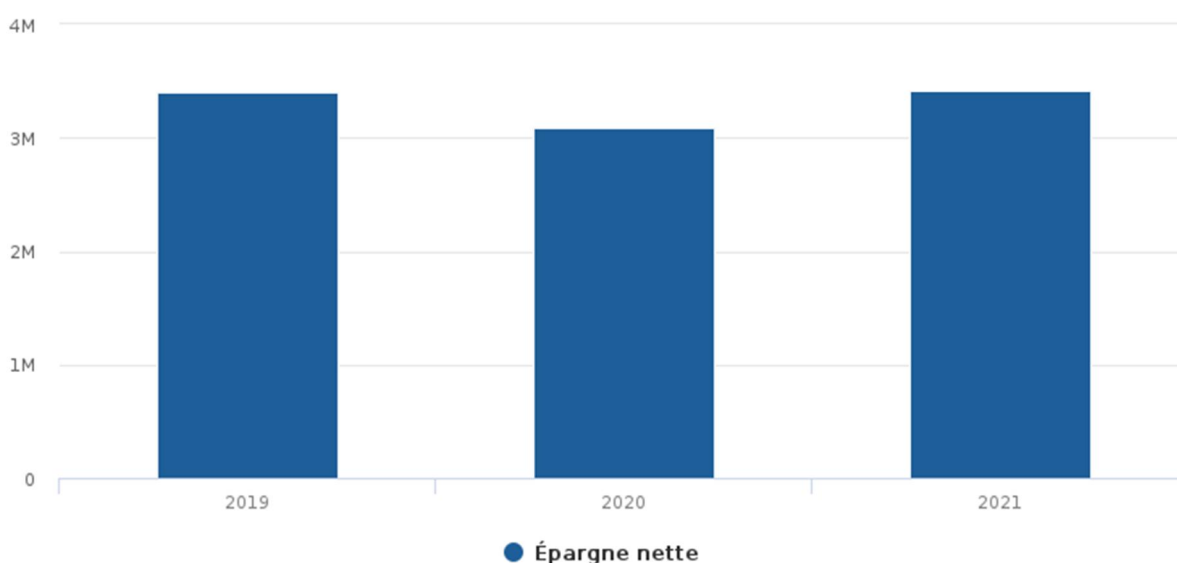
Le second seuil d'alerte (7% des RRF) représente un seuil limite. En dessous de ce seuil, la collectivité ne dégage pas suffisamment d'épargne pour rembourser sa dette, investir et également pouvoir emprunter si elle le souhaite.

Pour information, le taux moyen d'épargne brute d'une collectivité française se situe aux alentours de 13% en 2019 (*note de conjoncture de la Banque Postale 2019*).

### Taux d'épargne brute de la collectivité et seuils d'alerte



### Épargne nette



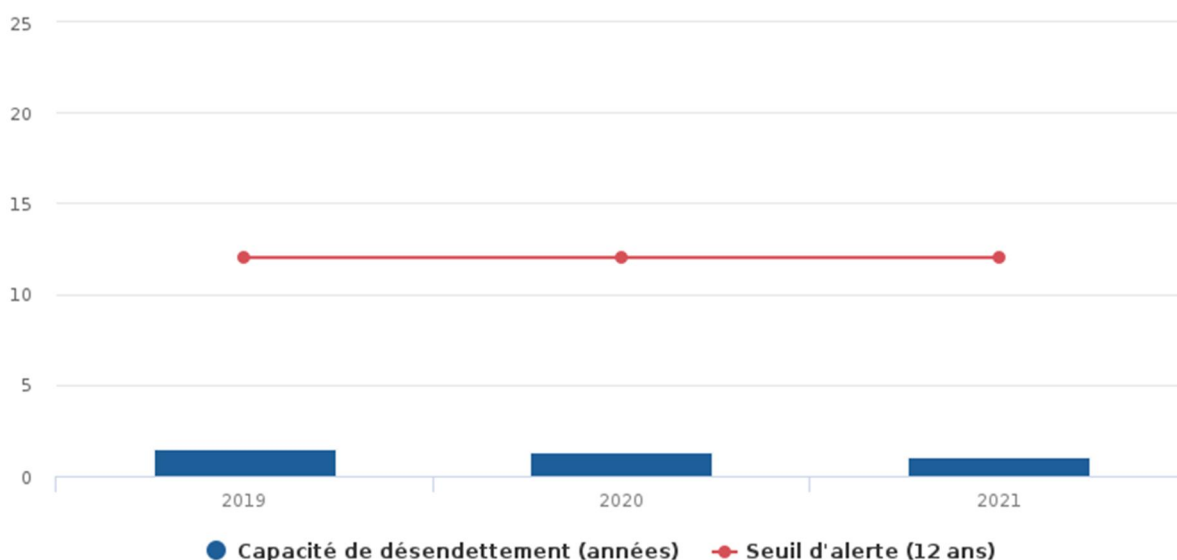
La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la collectivité et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la collectivité à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de la collectivité est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se formerait alors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la collectivité, notamment au niveau des établissements de crédit.

Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'une commune française se situe aux alentours de 8 années en 2019 (note de conjoncture de la Banque Postale 2019).

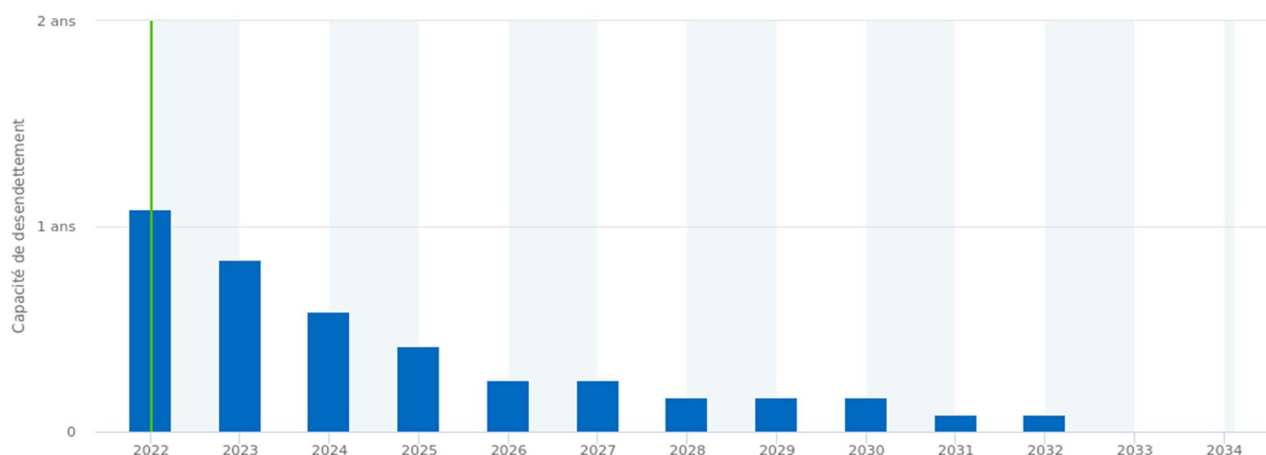
La capacité de désendettement de la collectivité, dette ville et plage cumulées, se situe à environ 1 an et 1 mois.

### Capacité de désendettement de la collectivité



- Niveau d'endettement de la ville

Ce graphique permet de visualiser l'extinction de la dette avec un capital restant dû égal à 4 756 K€

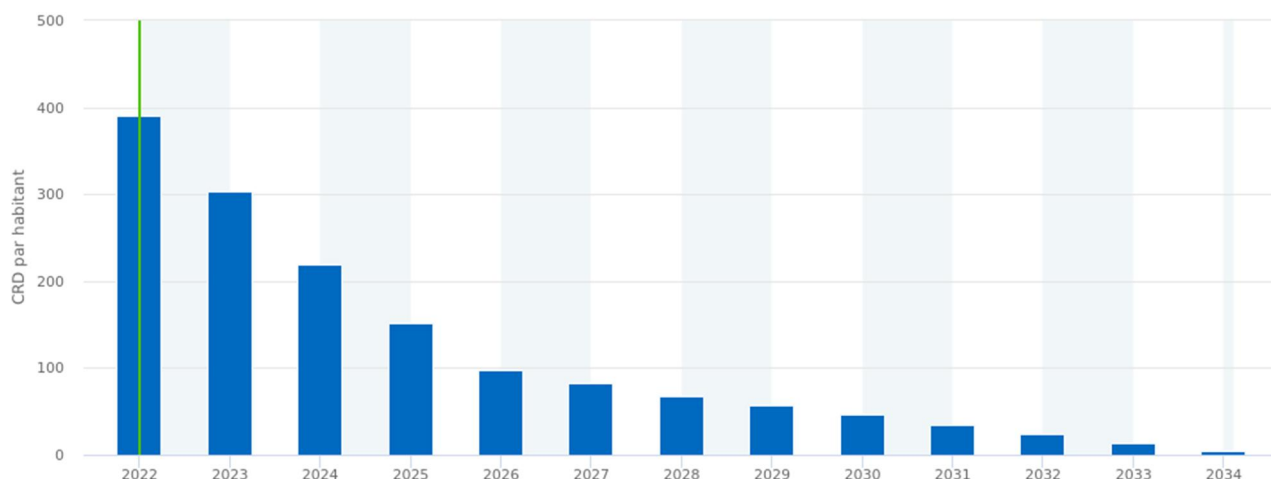


La ville n'a pas emprunté en 2021

Au 31/12/2021 le capital restant dû est de:

- Pour le budget principal de la ville = 4 745 497 €
- Pour le budget annexe de la Plage = 10 891€
- Soit un CRD cumulé de 4 756 388 €

La charge de la dette pèse environ 390 € par habitant de l'Isle-Adam pour une population au 1<sup>er</sup> janvier 2021 de 12201 habitants,



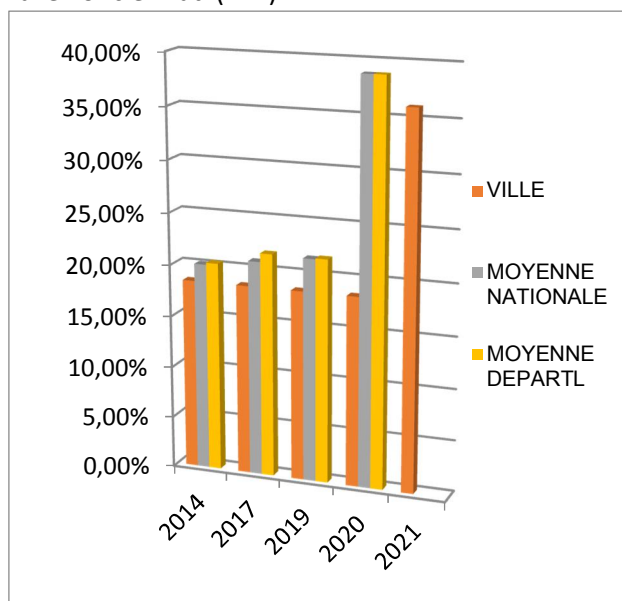
Par comparaison, la dette à fin 2020 de l'Isle-Adam, pesait d'environ 480 € par habitant. Comparativement, la dette représentait en moyenne 848 € par habitant pour les villes de 10 000 à 20 000 habitants et 954 € par habitant au niveau national.

- Niveau des taux d'imposition  
(En %)

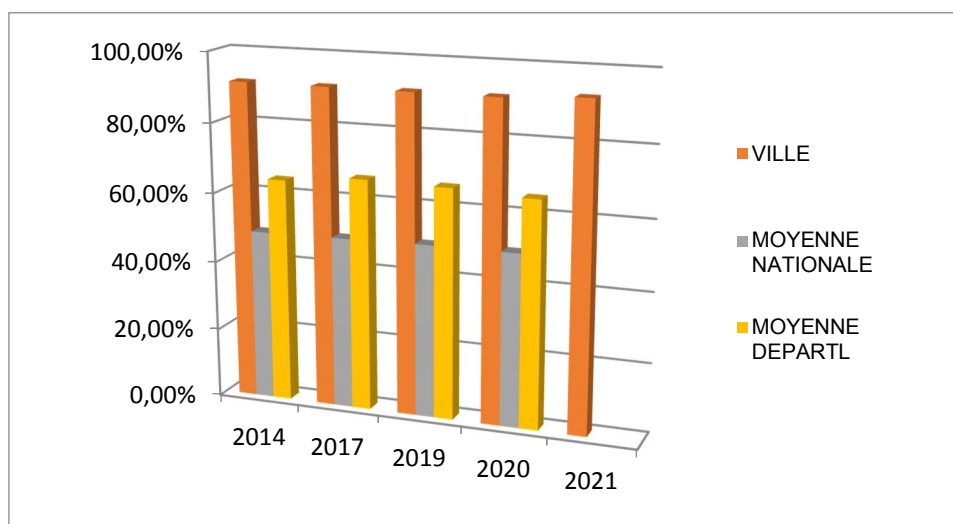
NIVEAU TAUX	TAXE FONCIERE BATI- TFB					TAXE FONCIERE NON BATI-TFNB					COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES - CFE				
	2014	2017	2019	2020	2021	2014	2017	2019	2020	2021	2014	2017	2019	2020	2021
<b>VILLE</b>	18,44	18,44	18,44	18,44	36,09	91,38	91,38	91,38	91,38	92,59	27,94	27,94	27,94	27,94	27,94
<b>MOYENNE NATL</b>	20,11	20,85	21,59	38,80		48,94	49,31	49,72	49,79		25,69	26,13	26,45	26,45	
<b>MOYENNE DEPARTL</b>	20,31	21,69	21,68	38,81		64,41	66,49	66,13	65,01						

Pour rappel, en 2021, au taux de la TFB de la ville s'est ajouté le taux 2020 du Département de 17.18%, soit un total de 35.62% avant augmentation de 1.32%.

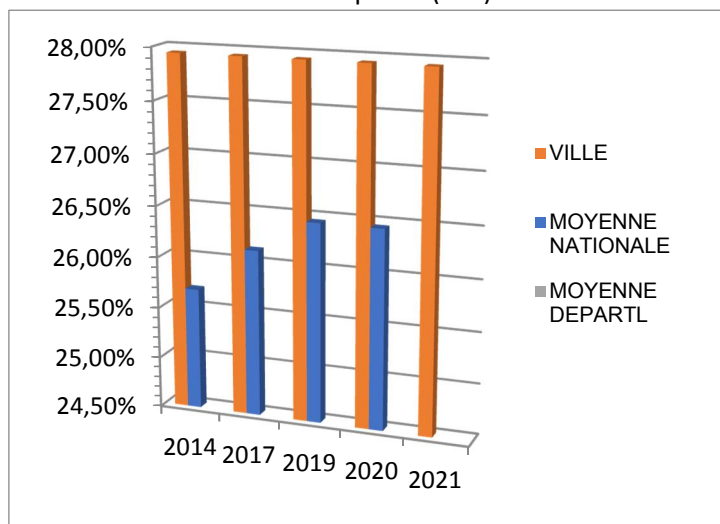
Taxe Foncier Bâti (TFB) :



Taxe Foncier Non Bâti (TFNB) :



Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) :



## 6. Les ratios obligatoires

Le tableau ci-dessous présente les ratios obligatoires de la Collectivité sur la période 2019 – 2021.

Ratios / Année	2019	2020	2021
1 - DRF € / hab.	1 168,09	1 174,32	1 256,95
2 - Fiscalité directe € / hab.	924,77	987,01	1 071,01
3 - RRF € / hab.	1 531,88	1 543,89	1 672,52
4 - Dép d'équipement € / hab.	522.81	359.27	359.07
5 - Dette / hab.	554,15	473,94	388,94
6 - DGF / hab	160.06	158.85	155.76
7 - Dép de personnel / DRF	50,98 %	52,07 %	48,92 %
8 - CMPF	111.72 %	111.84 %	112.23 %
8 bis - CMPF élargi	-	-	-
9 - DRF+ Capital de la dette / RRF	82,38 %	82,28 %	76,37 %
10 - Dép d'équipement / RRF	34,13 %	23,27 %	21,47 %
11 - Encours de la dette /RRF	36,17 %	30,7 %	23,25 %

Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)/population : montant total des dépenses de fonctionnement en mouvements réels. Les dépenses liées à des travaux en régie (crédit du compte 72) sont soustraites aux DRF.

Ratio 2 = Produit des impositions directes/population (recettes hors fiscalité reversée). Ratio 2 bis = Produit des impositions directes/population. En plus des impositions directes, ce ratio intègre les prélèvements pour reversements de fiscalité et la fiscalité reversée aux communes par les groupements à fiscalité propre.

Ratio 3 = Recettes réelles de fonctionnement (RRF)/population : montant total des recettes de fonctionnement en mouvements réels. Ressources dont dispose la collectivité, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance.

Ratio 4 = Dépenses brutes d'équipement/population : dépenses des comptes 20 (immobilisations incorporelles) sauf 204 (subventions d'équipement versées), 21 (immobilisations corporelles), 23 (immobilisations en cours), 454 (travaux effectués d'office pour le compte de tiers), 456 (opérations d'investissement sur établissement d'enseignement) et 458 (opérations d'investissement sous mandat). Les travaux en régie sont ajoutés au calcul. Pour les départements et les régions, on rajoute le débit du compte correspondant aux opérations d'investissement sur établissements publics locaux d'enseignement (455 en M14).

Ratio 5 = Dette/population : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice. Endettement d'une collectivité à compléter avec un ratio de capacité de désendettement (dette/épargne brute) et le taux d'endettement (ratio 11).

Ratio 6 = DGF/population : recettes du compte 741 en mouvements réels, part de la contribution de l'État au fonctionnement de la collectivité.

Ratio 7 = Dépenses de personnel/DRF : mesure la charge de personnel de la collectivité ; c'est un coefficient de rigidité car c'est une dépense incompressible à court terme, quelle que soit la population de la collectivité.

Ratio 9 = Marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + remboursement de dette) /RRF : capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Les remboursements de dette sont calculés hors gestion active de la dette. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; a contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement. Les dépenses liées à des travaux en régie sont exclues des DRF.

Ratio 10 = Dépenses brutes d'équipement/RRF = taux d'équipement : effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. À relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années. Les dépenses liées à des travaux en régie, ainsi que celles pour compte de tiers sont ajoutées aux dépenses d'équipement brut.

Ratio 11 = Dette/RRF = taux d'endettement : mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.

(Source [www.collectivites-locales.gouv](http://www.collectivites-locales.gouv))

## 7. Effectifs de la collectivité et charges de personnel

Avec environ 175 ETP à fin 2021, le chapitre 012 des frais de personnel a été réalisé à 99.43% pour un montant de 7 958 294 €. Ce chapitre représente 51,89% des dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2021.

Il est en augmentation de plus de 6% par rapport à 2020 réalisé à hauteur de 7 501 K€.

L'augmentation s'explique par un fort appel à du personnel horaire essentiellement sur les structures de la petite enfance et de la jeunesse du fait des obligations sanitaires d'accueil liées au Covid19.

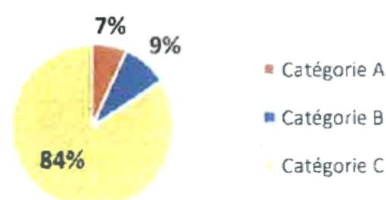
Le nombre d'ETP à fin 2020 début 2021 était de 188, de 186 à fin 2019 et 187 à fin 2018.

Synthèse de la répartition du personnel à fin 2020 (extrait du RSU 2020) :

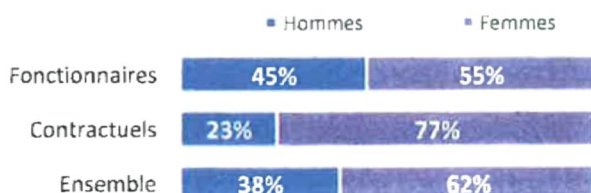
### ★ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	27%	11%	22%
Technique	42%	29%	38%
Culturelle	3%	5%	4%
Sportive	2%		2%
Médico-sociale	12%	4%	10%
Police	7%	4%	6%
Incendie			
Animation	8%	48%	20%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

### ★ Répartition des agents par catégorie



### ★ Répartition par genre et par statut



### ★ Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	30%
Adjoints d'animation	19%
Adjoints administratifs	15%
Agents de police municipale	6%
Agents de maîtrise	5%

## 8. BUDGETS ANNEXES

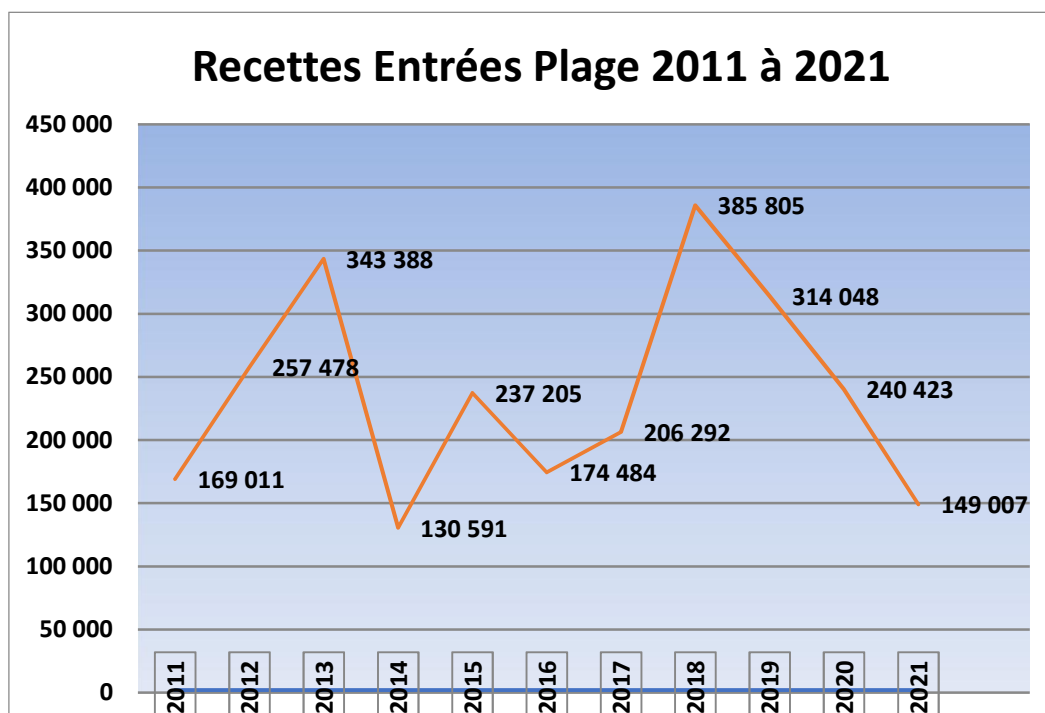
### BUDGET ANNEXE DE LA PLAGES 2021 :

Ce Budget qui se résume à des activités de loisirs sur une durée restreinte d'environ 3 mois est très dépendant de la météorologie.

Avec 149 K€ d'entrées en 2021 qui représentent 38% de moins qu'en 2020, l'année 2021 a souffert, plus que de la fin de la crise sanitaire et des mesures gouvernementale, des conditions météorologiques catastrophiques.

Elle a dû fermer au moins 15 jours suite à des inondations jamais connues en plein été.

Le tableau ci-dessous atteste et retrace les recettes perçues au titre des entrées depuis 2011 :



Les dépenses réelles de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 355 K€ et 86,87% des crédits ouverts, dont plus de 50% de charges à caractère général avec 179K€ (entretien, fluides..) et près de 49.5% de frais de personnel avec près de 176 K€.

Les dépenses d'investissement ont vu principalement les travaux de création de vestiaire pour 40K€ et le remplacement du kiosque du mini-golf pour 60K€, en plus du renouvellement de matériels et mobilier tels que tables de pique nique, bancs, robots d'aspirations, station de pompage.

BUDGET ANNEXE PLAGES	2019	2020	2021	
SECTIONS	REALISATIONS	REALISATIONS	REALISATIONS	2021/2020 %
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>-62 607 €</b>	<b>25 635 €</b>	<b>-36 359 €</b>	
Dépenses	214 508 €	425 948 €	153 180 €	-64,04%
Recettes	151 901 €	451 583 €	116 821 €	-74,13%
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>467 633 €</b>	<b>84 810 €</b>	<b>46 518 €</b>	
Dépenses	359 695 €	452 901 €	389 649 €	-13,97%
Recettes	827 328 €	537 711 €	436 167 €	-18,88%

Aux réalisations 2021 s'ajoutent les restes à réaliser qui s'élèvent à 13 510€ en dépenses pour principalement un remplacement de chaudière et travaux de clôture en dépenses et à 56 000€ en recettes de FCTVA.

## BUDGET ANNEXE DE LA SCENE ADAMOISE 2021 :

Ce Budget né courant 2019 était encore balbutiant en 2020 et n'a donc pas encore connu une année de fonctionnement normal. Cet équipement a souffert de la crise sanitaire et des mesures gouvernementales puisqu'il a été fermé près de 6 mois.

Ainsi hormis la participation de la ville et le résultat antérieur, les recettes ne représentent que 18 % du total de recettes de fonctionnement de l'exercice. Les dépenses de fonctionnement ont été cependant réalisées à hauteur de 65% des dépenses réelles prévues, essentiellement pour près de 95 K€ de frais, à partir de juin 2021, de réservation de concerts ou spectacles d'environ 25 prestations dont une douzaine d'ordre caritatif ou associatif.

En investissement les dépenses ont été cependant réalisées à plus de 78 % des crédits ouverts. Nous trouvons pour l'essentiel, avec 123 K€, des acquisitions de matériels techniques de sonorisation, ainsi que des panneaux d'information, un podium et enfin pour environ 10K€ de travaux d'amélioration du local de la régie et d'une porte de sortie de secours. Les recettes d'investissement correspondent à hauteur de 69K€ à l'affectation des résultats précédent et 9K€ aux opérations d'ordre.

<b>BUDGET ANNEXE SCENE ADAMOISE</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	
SECTIONS	REALISATIONS	REALISATIONS	REALISATIONS	2021 / 2020 %
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>0 €</b>	<b>-34 467 €</b>	<b>-54 375 €</b>	
Dépenses	0 €	34 467 €	167 373 €	285,60%
Recettes	0 €	0 €	78 532 €	100,00%
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>52 564 €</b>	<b>152 604 €</b>	<b>76 883 €</b>	
Dépenses	52 337 €	64 383 €	166 476 €	158,57%
Recettes	104 901 €	269 551 €	379 070 €	40,63%

Aux réalisations 2021 s'ajoutent les restes à réaliser qui s'élèvent à 15 299€ en dépenses pour un réaménagement du réseau électrique du local de la régie en dépenses et à 5000€ en recettes de FCTVA.

## 9-Résultats cumulés Budget Principal et Budgets Annexes

Réalisations de l'exercice	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Total Sections de fonctionnement	17 160 419 €	21 309 416 €	4 148 996 €
Total Sections d'investissement	6 121 925 €	6 340 064 €	218 138 €
<b>TOTAUX de l'exercice</b>	<b>23 282 344 €</b>	<b>27 649 480 €</b>	<b>4 367 136 €</b>

Reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Total Sections de fonctionnement	0 €	1 778 094 €	1 778 094 €
Total Sections d'investissement	34 467 €	290 884 €	256 417 €

Total Réalisations + reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Total Sections de fonctionnement	17 160 419 €	23 087 510 €	5 927 091 €
Total Sections d'investissement	6 156 392 €	6 630 948 €	474 556 €

Restes à Réaliser	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Total Sections de fonctionnement	0 €	0 €	0 €
Total Sections d'investissement	6 677 689 €	2 539 230 €	-4 138 459 €

Résultats totaux	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Total Sections de fonctionnement	17 160 419 €	23 087 510 €	5 927 091 €
Total Sections d'investissement	12 484 781 €	9 170 178 €	-3 663 903 €

Total VILLE	29 089 013 €	31 186 099 €	2 097 086 €
Total PLAGE	556 339 €	608 987 €	52 648 €
Total SCENE A.	349 148 €	462 602 €	113 454 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>29 994 500 €</b>	<b>32 257 689 €</b>	<b>2 263 188 €</b>